Pour trouver l'emploi que vous recherchez, confiez votre annonce à un journal qui place bien.

La CROIX DU NORD place bien

Reproduction interdite.

Bureau des annonces de la « Croix du Nord », 1, Rue des Sept-Agaches (Grand-Place), Lille.

ROUBAIX

Conférences Universitaires

Quinzième conférence à l'œuvre de l'Enseignement supérieur des jeunes filles, sur « Port-Royal et son influence ».

M. l'abbé Delplanque a pris pour sujet : « La famille Pascal et, en particulier, Jacqueline Pascal ».

Il souhaite que ces leçons sur la famille Pascal soient une sorte d'introduction à la lecture des « Pensées », qui, en dépit des infiltrations jansénistes, restent un des plus beaux livres de la littérature française.

On ne connaît pas bien le grand écrivain, Blaise Pascal, sans connaître un peu son père, Etienne Pascal, sans connaître sa sœur aînée, Gilberte, Madame Florin Périer, laquelle nous a laissé une petite biographie de son frère Blaise, qui est une des choses les plus touchantes que l'on puisse lire, sans connaître les enfants de Mme Périer, Etienne et Marguerite Périer, sans connaître, surtout, Jacqueline Pascal, sœur cadette de Blaise, sa vraie sœur d'esprit et de cœur.

Après avoir donné quelques détails sur la famille Pascal, famille parlementaire d'Auvergne, appartenant à la noblesse de robe, il raconte parallèlement l'enfance de l'« effrayant génie » que fut Blaise, et l'enfance de Jacqueline, qui fut aussi une enfant prodige. La précocité de cette petite fille se révèle par un besoin à écrire en vers. A huit ans, « elle commença à en faire qui n'étaient pas mauvais ». A onze ans, avec deux autres petites filles, elle fait une comédie en vers, et elle la fait jouer et la joue elle-même, auteur et actrice. A douze ans, elle est célèbre ; on imprime ses vers sous ce titre : « Vers de la petite Pascal ».

Dans une comédie, jouée par des enfants, dont Richelieu voulut donner le spectacle, elle joue de façon à charmer le terrible cardinal et à obtenir de lui la grâce de son père, compromis dans une manifestation de mécontentement contre une mesure fiscale prise par le chancelier Séguier, et obtenir sa nomination comme intendant pour les tailles de la généralité de Normandie. Ce séjour à Rouen met la famille en rapport avec des gens dévoués à Port-Royal. Blaise se convertit le premier au christianisme de Port-Royal et il y convertit toute sa famille. Tout cela aboutira à faire entrer Jacqueline à Port-Royal, à faire entrer Blaise dans l'intimité des solitaires, à confondre presque l'histoire de la famille Pascal avec l'histoire de Port-Royal.

Le conférencier raconte, d'après le témoignage de Madame Périer et de Marguerite Périer, d'après les lettres de Jacqueline, ce que fut cette conversion pour Blaise comme pour Jacqueline ; la maladie de Blaise Pascal, si importante pour expliquer son génie ; la mort d'Etienne Pascal ; l'entrée et la profession de Jacqueline à Port-Royal ; la lutte qu'elle eut à soutenir contre sa famille, même contre son frère Blaise, pour s'y fixer ; comment elle ramena son frère du demi-relâchement d'une vie un peu mondaine à l'austérité de sa première conversion ; quelles lettres éloquentes, dans la manière de son illustre frère, elle écrivit dans certaines circonstances solennelles ; par quelles grandes vertus la Sœur Sainte-Euphémie expia les succès mondains qu'avaient valu à Jacqueline Pascal sa jeunesse, sa beauté, ses talents hors de pair ; comment elle mourut à trente-six ans, dix mois avant son frère, de la douleur d'avoir signé, contre sa conscience, une adhésion au Formulaire.

La scène de banditisme DE LA RUE JACQUART

L'enquête ouverte sur le cambriolage opéré dimanche matin chez Mme Delerue, brocanteuse, rue Jacquart, a amené M. Deguette, chef de la sûreté, à faire des perquisitions chez deux repris de justice habitant le quartier.

Ces perquisitions ont été fructueuses. Dans la maison visitée on a trouvé pour plusieurs milliers de francs de marchandises diverses — du tissu principalement, — provenant incontestablement de vols.

Les deux repris de justice, qui nient avoir participé au cambriolage de la rue Jacquart, ont été arrêtés. Ils ont été écroués au dépôt du commissariat de la rue Saint-Vincent de Paul, et ne pourront être interrogés qu'aujourd'hui par M. Laché, absent hier de Roubaix.

Nous ne pouvons en dire davantage aujourd'hui, pour ne pas entraver l'enquête de la police. Mais il faut s'attendre à plus d'une surprise dans cette affaire.

Une chute de 4 mètres

Hier soir, à cinq heures, un grave accident s'est produit rue du Trichon.

Un aide-plafonneur, M. Hector Lantoing, était occupé à des réparations dans la maison de M. Albert Deville.

Se trouvant en haut d'un escalier non pourvu d'une rampe, il perdit l'équilibre et tomba d'une hauteur de quatre mètres environ.

Un docteur fut appelé en toute hâte. Le blessé [illegible] une sérieuse blessure au [illegible] du crâne.

Le blessé, qui demeure [illegible], rue de l'E[illegible], a été transporté, dans un état assez grave, à l'hôpital de la Fraternité.

M. Debail, commissaire de police du 2e arrondissement, a ouvert une enquête sur cet accident.

Pour l'uniforme des Anciens Soldats Musiciens Français. — 10e liste de souscription. — MM. Troller, Blum et Meyer, 100 fr. — Hannart frères, 50 fr. — Auguste Florin et fils, 25 fr. — Produit d'une quête à la fête des Anciens Sous-Officiers Français, 36 fr. 15. — Deschepper et Cie, 20 fr. — Deschepper Edmond, 20 fr. — Boët Gustave, 20 fr. — Souscription du Comité [illegible] — Clovis Ver[illegible] — Félix Delescluse, 10 fr. — Léon Delescluse, 10 fr. — Louis Delescluse, 10 fr. — Charles Scamps, 10 fr. — Edgard et Pierre Wattez, 10 fr. — Emile Demuynck à l'« Eveil Populaire », 6 fr. — André Becquart, 5 fr. — Raphaël Lévy, 5 fr. — Anonyme, 5 fr. — Augustin Spriet, 5 fr. — Léon Camin, 5 fr. — Gilbert Donaldson, 5 fr. — Veuve Pinpel, 5 fr. — MM. Inglebert Joseph, 5 fr. — Pehsaert, 5 fr. — Dubar, rue de Lille, 5 fr. — Delfortrie Henri, 5 fr. — Anonyme, 2 fr.

Rues. — La Commission administrative informe ses concitoyens qu'elle continuera à faire présenter les listes de souscription à domicile, et que cette semaine, elle aura l'honneur d'envoyer son délégué aux rues ci-après : Rue de Lannoy, rue Pauvrée, rue Pellart, Grande-Rue, rue du Collège, rue de Tourcoing, rue de la Fosse-aux-Chênes, rue des Lignes, rue Nain. Elle remercie d'avance ses généreux souscripteurs, pour l'accueil qui lui sera fait.

L'Evangile à ceux qui souffrent. — Lettres de l'abbé Perreyve. — Souvenirs de Première Communion, abbé Perreyve. — A la LECTURE POPULAIRE, 26, Grande-Rue.

Un enfant disparu et retrouvé. — Un écolier, Georges Smets, 10 ans, avait disparu, dimanche à midi, du domicile de ses parents, rue des Longues-Haies, cour Moulier. La nuit se passa sans qu'il revînt.

Hier matin, des agents, mis au courant de cette disparition, rencontraient Georges Smets sur un tramway où il s'était commodément installé pour une promenade.

Interrogé, le jeune Smets déclara qu'il avait été entraîné la veille, par un individu qu'il venait de quitter quelques heures plus tôt.

Dans les poches de l'écolier on retrouva une montre, une somme d'argent et des papiers au nom d'un ouvrier. Le jeune Smets affirma qu'il avait dérobé ces diverses choses à l'individu qui l'avait entraîné.

Ce dernier a été arrêté; il prétend ne pas connaître Georges Smets qu'il accuse de mensonge.

Le service de la sûreté continue son enquête sur cette affaire.

Un toit qui s'effondre. — Lundi matin, vers 4 h., la toiture de la maison [illegible] de la boulangerie Honoré Vernacht, place Chaptal, 25, s'est brusquement effondrée.

Ce bâtiment donne dans la cour Lécy. La maison ouvrière voisine est occupée par M. Vandebroeck. La chute des matériaux a failli occasionner un accident beaucoup plus grave dans cette maison.

Sous leur poids, en effet, le mur de l'habitation de M. Vandebroeck s'est fortement incliné et il s'en est fallu de peu qu'il s'écroule à son tour sur trois enfants dormant dans les chambres mansardes.

En résumé, tout s'est borné à des dégâts matériels assez importants.

Abonnement à la lecture musicale. Toutes les nouveautés y paraissent chez Marcaill, 3 et 12, rue du Bois, Roubaix.

Chute grave. — M. Paul Duchamps, 40 ans, dégraisseur à la teinturerie l'Avenir, est tombé à la suite d'un faux-pas alors qu'il transportait une pièce de tissu. Le docteur qui l'a soigné a constaté une luxation de l'épaule droite; il croit, en outre, que l'humérus est fracturé au sommet. Il a prescrit un repos de 2 mois au blessé qui demeure rue Pellart, 47.

La main dans le métier. — Un apprenti tisserand de chez MM. Boulangé et Prégnon, rue Vernet, Charles Marescaux, 15 ans, fort Pouchin, 7, à Tourcoing, a eu la main droite prise dans les engrenages de son métier en nettoyant à la marche.

M. le docteur Dupa a relevé des plaies contuses au dos de la main et à la plupart des doigts; l'index est totalement perdu. Le jeune blessé devra subir au moins 3 semaines de soins.

Côte fracturée. — A la Société Anonyme de Filature de la rue du Guesde, un manœuvre, M. Achille Derbaudrenghien, 32 ans, [illegible] 52, a été comprimé entre le hâtoir et le chariot de son métier qu'il était occupé à nettoyer. Il a eu une côte fracturée; il porte en outre une plaie contuse au côté gauche. Un mois de repos lui a été ordonné.

Vol de pigeons. — M. Alfred Lefebvre, rue de l'Ommelet, cité Rambuteau, 1, a porté plainte au commissariat du 5e arrondissement, au sujet d'un vol de 5 pigeons domestiques commis dimanche au cours de la nuit, dans une dépendance de sa maison. M. Grimaldi a ouvert une enquête.

Vol de vêtements. — Un commissionnaire, M. Michel Preys, 64 ans, en rentrant, hier matin, vers 9 h. 1/2, dans la chambre qu'il occupe rue des Longues-Haies, 165, a constaté qu'on lui avait dérobé divers vêtements et du linge: 3 gilets dont un gris et 2 noirs; 1 maillot de laine noir, 2 chemises de coton, 3 mouchoirs blancs et 4 de couleur, 2 bons de [illegible] du Bureau de Bienfaisance, le tout représentant une valeur de 30 francs environ.

L'enquête ouverte sur ce vol par M. Squividé, commissaire de police du 5e arrondissement, n'a pu jusqu'à présent faire découvrir l'auteur de ce vol.

Vol de jambon. — Tandis que M. Désiré Weymans, épicier, rue Jacquart, 166, se trouvait dans sa cuisine, samedi soir, vers 9 h. 1/2, un malfaiteur resté inconnu a pénétré dans son magasin et a dérobé un jambon pesant 3 kilos, qui était placé sur le comptoir.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Magnifique choix d'articles p' BAPTÊMES rue du Pries, 5, Maison THOMAS Fils.

du 9 mars

Naissances. — Alexandre Leroy, rue de l'Ommelet, cité Rambuteau, 7. — Adolphine Raquet, rue de Blanchemaille. — Yvonne Wouters, rue d'Alger, cour Vanackère-Florin, 5. — André Joye, rue de l'Epeule, cour Govaert, 4. — Hélène Vercoutère, rue de Condé, cour Vroman, 13. — Emilienne Thiérart, rue du Bois, 18. — Germaine Balot, rue du Gros-Saule, 18. — Marie Chevalier, rue des Longues-Haies, cour Desrumeaux, 2. — Florimond Genhals, rue de la Guinguette, cour Six, 3. — Marcel Trigault, rue d'Isly, 113. — Marcel Leclercq, rue de l'Ommelet, 149. — Germaine Piat, rue Richard-Lenoir, 15. — Albert Uyselinck, rue Bernard, cour Bernard, 29.

Mariages. — Arthur Lagneau, emballeur, et Zélia Delbrouck, éplucheuse. — Bernard Ruysers, chauffeur, et Régine Mondelaers, ménagère.

Décès. — Henri Detemmerman, 48 ans, artiste lyrique, avenue Julien-Lagache. — Félix Scheepers, 52 ans, peigneur, avenue Julien-Lagache. — Camille Rousselle, 23 jours, chemin d'Hem. — Armand Philipperon, 29 ans, rue Saint-Roch, 53. — Clémence Crépieux, 81 ans, ménagère, Grande-Rue, 273. — Eugénie Deprez, 80 ans, ménagère, rue de Blanchemaille, cour Parent, 1. — Colette Maercom, 20 ans, ménagère, rue de Blanchemaille. — Elisa Mérez, 36 ans, ménagère, rue de Blanchemaille. — Julie Haire, 49 ans, cabaretière, rue de la Conférence, 24. — Louise Lesenne, 15 ans, ouvrière de filature, rue des Anges, cour Emilie, 6.

SAVON MAKOKO Parfum suave et tenace Victor VAISSIER

WATTRELOS

Assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables. — Les mandats de paiement du mois de février sont à la disposition des intéressés au Bureau d'assistance, carrière des Prés ; ils seront payés à la Recette municipale aujourd'hui mardi pour les titulaires dont les noms commencent de A à D, mercredi de E à M, et jeudi pour le reste.

WATTRELOS. — Du 9 mars. — Naissances. — Emile Florin, rue des Fleurs. — Raymonde Rondelaere, rue de la Marlière.

Décès. — Marie Mazure, 87 ans, sans profession, rue de Mouscron. — Marie Dubus, 40 ans, ménagère, rue des Trois-Bouteilles, 78. — Louis Lamerant, 41 ans, conducteur de machines, rue du Trou-de-Fouan. — Julienne Dedoel, 47 ans, garde-barrière retraitée, Martinoire. — Auguste Renard, 2 jours, Sauzarde.

CROIX

Le Conseil municipal se réunira vendredi soir, à huit heures.

Le révolver au poing. — Lundi après-midi, vers cinq heures, deux jeunes gens, rivaux depuis quelques mois, se rencontraient rue Holden-Croothère.

La querelle devait, paraît-il, se vider à cet endroit et les deux antagonistes se mesurèrent du regard en sortant un revolver chargé. Les passants s'en mêlèrent ; ils furent, eux aussi, menacés de l'arme dangereuse. Enfin, les adversaires disparurent et la personne, objet de la querelle s'en vint devant le commissaire de police conter l'histoire.

Accidents de travail. — A l'usine Holden et Cie, Laurent Guillonez, 14 ans, rue des Arts à Roubaix, a fait un faux pas et s'est blessé à la jambe gauche. 15 jours de repos.

— A la brasserie [illegible], Henri Serpent, à Flers-Breucq, est tombé en portant un bassin de soude caustique et s'est brûlé au bras gauche. Dix jours de repos.

WASQUEHAL

Accident de voiture. — M. Louis Hallain, [illegible] commis [illegible] comme à l'ordinaire, la livraison de lait à Roubaix, lorsque soudain, [illegible] de voiture se détache [illegible] la chute partielle du véhicule.

M. Hallain, cherchant la cause de l'accident, constata que la goupille retenant la roue avait disparu.

Trouvaille. — La petite Emilienne Gahenne, place de l'Eglise, a trouvé [illegible] du Beau-Passage, un porte-monnaie contenant 1 fr. 25 et [illegible] papiers, parmi lesquels plusieurs récépissés de mandats, [illegible] le propriétaire de l'objet perdu serait un nommé Heyman, de Cambrai.

FLERS-BOURG

La Soirée récréative que la Jeunesse Catholique avait organisée dimanche a très bien réussi.

M. le Curé présente les conférenciers et remercie la nombreuse assistance. M. l'abbé Camerlynck, vicaire de Wasquehal, lui succède et fait une intéressante causerie sur la « Bonne Presse » qu'il termine par un vibrant appel à tous les catholiques et principalement aux membres de la J. C. pour la propagande et la diffusion du bon journal.

M. l'abbé Leuwick a su charmer son assistance par son érudite parole et ses projections très bien réussies, sur Rome. Cette partie de la soirée a été entrecoupée par différentes vues comiques et cinématographiques qui amusèrent l'auditoire.

LYS-LEZ-LANNOY. — Du 7 au 9 mars. — Naissance. — Duborage Suzanne, rue de Courtrai.

Décès. — Clément J.-B., 82 ans, sans profession, rue de Lorraine. — Nettebart Sophie, 12 ans, éplucheuse, rue de Cohem.

HEM

Accidents du travail. — Chez MM. Parent et Bourguet, un tisserand, M. J.-B. Pettier, 32 ans, demeurant à Toufflers, en appétant ses verges s'est coupé à l'annulaire gauche.

— Chez M. Declercq frères, teinturiers-apprêteurs, à l'Hempompont, un contre-maître, Louis Duber, 42 ans, demeurant à Hem, s'est fait une piqûre au genou droit. Huit jours de repos. Docteur Coulbrouse.

HEM. — Du 1er au 9 mars. — Odette Gingemard, Petit-Lannoy. — Marie Dhont, rue Pauvrée.

TOURCOING

Deux réformes à faire

Des électeurs [illegible] à Roncq et à Halluin veulent user de la faculté d'option que leur accorde la loi pour l'exercice de leur droit de vote. Ils se font inscrire dans ces communes et demandent leur radiation des listes de Tourcoing.

C'est leur droit ; tout le monde le reconnaît.

Mais, puisqu'il en est ainsi, pourquoi s'en formaliser ? Parce que leurs voix seraient un appoint dans des élections municipales de Roncq et d'Halluin, pour leurs amis politiques ?...

Ceux qui leur en font un grief devraient bien cependant conserver dans leurs critiques un reste de pudeur au souvenir de l'exemple qu'ils ont donné de ces pratiques légales. Ne sont-ce pas eux qui nous valurent des Français de Bruxelles, propriétaires au Halot d'un débris de terrain grand comme un mouchoir de poche et qui, grâce à cette propriété fictive, exercent chez nous leurs prérogatives électorales ? Ne sont-ce pas eux, ainsi que l'a démontré un récent jugement de la justice de paix de Roubaix, par les noms desquels nombre d'employés de chemin de fer étaient également inscrits à Tourcoing où ils n'habitaient point et à Wattrelos où ils habitaient ?

Ces messieurs du Bloc aiment à profiter de toutes les imperfections d'une législation électorale qu'ils ont faite et modifiée à leur fantaisie ; ils ne veulent point avoir d'imitateurs, même dans les choses licites, légales, comme c'est le cas pour les électeurs qui se sont fait inscrire à Roncq et à Halluin.

La lecture blocarde n'est pas merveilleuse, on le savait. Cependant, quand on voit le journal local du parti radical suggérer au Maire qu'il doit se refuser à toute tentative d'application de la Représentation Proportionnelle parce que trente électeurs ont préféré Roncq à Tourcoing, on ne peut s'empêcher de s'étonner.

La R. P. est une réforme de toute justice.

D'un autre côté, la législation électorale donne, en matière d'inscriptions, des droits que, de part et d'autre, on déclare abusifs — mais dont les blocards ont été les premiers à user.

Voilà donc deux réformes au lieu d'une.

Serait-il indigne du Maire-député de tenter l'une à Tourcoing et de porter l'autre à la Tribune du Parlement ?

Il le peut. Pourquoi lui conseiller de ne pas le faire ?... Les questions de justice pour lesquelles le journal blocard a tant l'air de s'indigner ne doivent pas seulement l'émouvoir quand il y trouve son profit. On finirait par s'apercevoir, même chez ses plus fidèles lecteurs, qu'il se moque du monde et de la justice par dessus le marché.

Obit. — Un obit sera célébré demain mercredi, à 8 heures, en l'église Saint-Christophe, pour le repos de l'âme de M. l'abbé Paul Ameye, prêtre originaire de Tourcoing, décédé curé de Flaches-Gerpines (Belgique).

Les funérailles officielles au soldat Adolphe Bourgois, tombé au champ d'honneur, au Maroc, auront lieu jeudi prochain. Le corps est ramené à Tourcoing, et sera reçu à la gare, mardi matin, à 7 heures par M. Rougeron, commissaire de police.

La levée du corps se fera 10, rue du Point-Central, à 9 heures 1/2 du matin, pour de là être conduit en l'église du Sacré-Cœur et ensuite au cimetière principal.

Les conseillers municipaux sont invités à la cérémonie.

Aucune invitation officielle n'étant lancée, les corps constitués qui désirent prendre place au cortège officiel et qui n'auraient pas encore manifesté leur intention de le faire, sont priés de se faire inscrire au secrétariat de la Mairie, aujourd'hui mardi.

Jeunesse Catholique du Sacré-Cœur. — Aujourd'hui mardi, à huit heures et demie précises du soir, réunion mensuelle du groupe. M. E. Lehembre, président fédéral y prendra la parole sur le Catholicisme.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING

du 9 mars

Naissances. — Guermonprez Solange, rue des Piats, 131 bis. — D'halluin Jules, rue Fin-de-la-Guerre, 83. — Callens Antoine, rue du Blanc-Seau, 296. — Derock Henri, rue de Leers, 8.

Mariages. — Vanoverscheide Emile, magasinier, et Betemaier Bertha, rattacheuse. — Wastyn Paul, peintre, et Wagnon Adèle, doubleuse.

Décès. — Nottebart Pierre, 22 ans, rue du Chêne-Houpline, 79. — Desrumeaux Augustine, 58 ans, rue d'Armentières, 53. — Dhont Joseph, 48 ans, rue de Gand, 253. — Devos Pierre, 83 ans, rue des Champs, 84. — Bury Victor, 41 ans, rue Nationale, 122. — Callenaere Omer, 21 ans, rue Nationale, 122.

BOUSBECQUE

Offices du Carême. — Durant la quarantaine du Carême, il y aura chaque semaine saluts à sept heures, le mardi et jeudi avec sermon, et le vendredi avec exercice du chemin de la Croix. Les Vêpres du dimanche auront lieu à trois heures. Les sermons sont donnés par des prédicateurs étrangers.

Consultation des nourrissons. — Mercredi prochain, à trois heures du soir, le docteur [illegible] se rendra à la mairie pour inaugurer la consultation des nourrissons. Les mères de famille sont priées de se présenter avec leurs bébés.

Contributions directes. — Le contrôleur des contributions directes se tiendra mardi prochain, 10 courant, à la mairie, à 1 h. 1/2 de l'après-midi, à l'effet de procéder de concert avec MM. les répartiteurs à divers travaux de répartition et à l'examen des réclamations.

HALLUIN

Injures aux douaniers. — Dimanche soir, vers 11 heures 1/2, Camille Nuyttens, 34 ans, journalier, rue Haute, 4, passant devant le bureau de douanes, se mit, sans aucun motif, à injurier le sous-brigadier de la brigade mobile ainsi que les préposés de service. Les douaniers ayant voulu l'arrêter, Nuyttens se jeta sur eux, et s'attaquant au sous-brigadier, lui déchira ses vêtements. C'est avec beaucoup de peine qu'on arriva à le maîtriser et à le conduire à la gendarmerie.

C'est un dangereux repris de justice qui a déjà subi plus de 30 condamnations pour vol, fraudes, rébellion, etc... Il sera conduit à Lille aujourd'hui.

Acte de vengeance. — Lundi matin, en arrivant à leur travail, les ouvriers de M. Appink, fondeur, rue de Lille, constatèrent que la porte à outils de M. Jules Lauwers, contremaître avait été fracturée et fouillée. Une partie des outils a disparu ; les autres ont été [illegible] et sont complètement hors d'usage. Pour pénétrer dans la fonderie, les malfaiteurs ont dû fracturer la grande-porte, rue de Lille. Pour se retirer, ils ont brisé la porte qui donne sur la rue des Prés. Il est probable que cet acte de vandalisme est une vengeance. M. Thavernon, commissaire de police a ouvert une enquête.

Querelle entre voisins. — Les époux Ferdinand Vanderplancke, demeurant rue Saint-Hilaire, sont en désaccord avec leur voisine, Sidonie Vanhoutten, 46 ans, ménagère. Samedi soir, sous prétexte que cette dernière avait puisé de l'eau dans le puits commun avec un seau malpropre, les époux Vanderplancke se livrèrent à des voies de fait sur Sidonie Vanhoutten. M. le docteur Mahieu a constaté des contusions à la tête, à la figure et à l'épaule gauche. M. Thavernon commissaire de police a dressé procès-verbal à la charge des époux Vanderplancke.

HALLUIN. — Du 9 mars. — Naissances. — Lambersy Léa, rue Haute. — [illegible] Camille, [illegible].

RONCQ

A la Musique municipale. — Dimanche, à cinq heures du soir, a eu lieu, au « Café du Centre », rue de Lille, tenu par M. Cornard, l'audition musicale donnée par les Elèves de la Musique municipale. Les auditeurs s'y étaient rendus en grand nombre. Le programme fort bien composé avait réellement l'attrait d'un concert.

Les Elèves quelque peu renforcés pour compléter les parties d'orchestre, ont fait remarquer leur attention soutenue et leur visible désir de bien faire.

Les jeunes Catteau, Lebrun et Trentesaux, clarinettistes, ont démontré qu'ils travaillaient sérieusement et qu'ils donnaient déjà avec une certaine netteté et une bonne qualité de son. M. Vanhulst, dans une cavatine pour cornet, a été fort applaudi, il a des moyens qu'il saura développer en travaillant sérieusement. Le jeune Vandenberghe, flûtiste a empoigné le public ; son morceau sur un air tyrolien a été goûté de tous. M. A. Planque a enlevé ses morceaux pour saxophone alto d'une façon remarquable et le public ne lui a pas ménagé ses bravos. Le jeune Cousinne joue du trombone à coulisse avec goût, et soutient bien la note, il y a en lui l'étoffe d'un bon instrumentiste. Le jeune Catteau, flûtiste, a prouvé qu'il travaillait son instrument ; on peut fonder de réelles espérances sur son avenir. M. D. Planque a enlevé avec un brio digne des plus vifs éloges ses variations sur le Carnaval de Venise ; il a fait valoir ses brillantes qualités de son et de doigté. Enfin les trios pour flûte, violon et piano ont été joués en mesure et avec un respect des nuances trop rarement observé.

Tous nos compliments à ces élèves, mais aussi qu'ils veuillent bien écouter un conseil amical, qu'ils fassent du solfège, sinon ils le regretteront par la suite.

M. Félix Decottignies, président, a remercié le public nombreux qui était venu assister à cette audition, il a engagé les élèves à travailler avec ardeur et se perfectionner afin de faire une Musique municipale renommée pour sa valeur. Il a ensuite adressé à M. Labarre, l'organisateur de ces cours, ses plus chaleureuses félicitations pour le dévouement qu'il apporte à enseigner à ses élèves les qualités qu'il possède.

RONCQ. — Du 9 mars. — Naissance. — Gabrielle Lecomte, rue de Bilmont.

LINSELLES

Fenêtre brisée. — Le domestique de M. Lemille, cultivateur à Linselles, partait, lundi matin, avec une voiture chargée de blé pour Quesnoy.

Arrivé près de l'église, il s'engagea dans l'étroite rue du Curé, plus directe mais habituellement évitée par les conducteurs qui redoutent sa pente rapide.

Mal lui en prit, car chevaux et voiture dévalèrent impétueusement, et ne pouvant tourner à la rue de la Bassée, vinrent heurter avec fracas la maison de Mlle Vienne dont la fenêtre fut brisée.

Heureusement absente, elle échappa à la frayeur que lui auraient causée ce choc inattendu et les saluts réitérés du cheval dont la tête était engagée tout entière dans sa maison.

Le conducteur un moment étourdi put continuer sa route sans autre incident.

MOUVAUX

En l'honneur de Notre-Dame-de-Lourdes. — Demain mercredi, à l'occasion des fêtes jubilaires de la Sainte-Vierge, une messe sera dite en l'église Saint-Germain, à 4 h. trois quarts ; la seconde messe sera dite à 6 heures, en l'honneur de Notre-Dame de Lourdes ; les autres messes seront célébrées à 7 heures et à 8 heures.

Le soir, à 8 heures, aura lieu un salut solennel en l'honneur de Notre-Dame de Lourdes, et l'on fera la procession aux flambeaux dans l'église.

Les catholiques mouvallois, qui sont venus si nombreux vénérer la Sainte-Vierge le mois dernier, seront heureux de pouvoir de nouveau manifester leur confiance en Notre-Dame de Lourdes.

LILLE

Entre français et belges

COUPS DE COUTEAU RUE DE TOURNAI
DEUX BLESSÉS

Dimanche soir, trois jeunes gens, Romain Hazebrouck, livreur, 27 ans, rue de Thionville, 49, à Thumesnil, Emile Beauchamp, 25 ans, rue du Croquet, 22, et Gaston Maîtrepierre, 25 ans, confectionneur, rue de Thionville, à Thumesnil, se trouvaient à l'estaminet veuve Desmet, 53, rue de Tournai.

Quelque temps après, trois autres jeunes gens, d'origine belge, Oscar Strom, 18 ans, domestique à Lezennes, Emile Parez, 23 ans, rue de Lannoy, 43, et Victor Brize, 20 ans, rue Gutemberg, 2, entraient à leur tour dans la salle du débit.

Après une courte station devant le comptoir, les trois belges se placèrent près des trois français. Tous ces jeunes gens fréquentent habituellement le cabaret Desmet.

Une légère altercation se produisit entre Strom et Hazebrouck, mais aucune suite fâcheuse ne survint.

Dans la nuit, vers une heure et demie, les deux groupes quittèrent en même temps le cabaret ; les français se dirigeant vers la porte de Tournai, les belges vers la gare.

Que se passa-t-il ensuite ?

A l'heure actuelle, il est absolument impossible de le dire.

Toujours est-il que, quelques minutes après, des cris de douleur se faisaient entendre, en même temps que les vitres de l'estaminet Lestienne volaient en éclats.

Une bagarre effroyable avait lieu. L'un des belligérants, Oscar Strom, était tombé dans les carreaux de l'estaminet, et s'était blessé légèrement aux yeux et à la figure.

Un deuxième, français celui-là, Romain Hazebrouck, gisait sur le pavé, perdant du sang en abondance par une blessure sous l'omoplate gauche, entre la 4e et la 5e côte.

Il fut transporté dans une maison voisine et la police fut prévenue. Vint bientôt M. Jenet, commissaire de police, accompagné de M. le docteur Bleuzé.

Celui-ci fit transporter Hazebrouck à l'Hôpital Saint-Sauveur. Un autre français, Emile Beauchamp, 25 ans, fut frappé à son tour d'un coup de couteau au-dessus du sein gauche. Il avait pu regagner sa demeure, rue du Croquet.

Le commissaire et le docteur s'y rendirent. M. Bleuzé fit aussi conduire le blessé à l'Hôpital Saint-Sauveur, après lui avoir fait un pansement sommaire.

Strom, le seul des trois belges resté rue de Tournai, refusa de fournir aucun renseignement, et M. Maîtrepierre, qui avait réussi à se sauver quand ses camarades furent blessés, ne put qu'indiquer un signalement sommaire des agresseurs.

Lundi matin, Brize et Parez furent retrouvés et conduits au poste de la rue de Fives, où était déjà leur camarade Storm. Ces deux individus avouèrent qu'ils s'étaient battus, mais prétendirent qu'ils ne s'étaient pas servis de couteau.

Vers trois heures et demie de l'après-midi, M. Jenot se rendit à l'hôpital, interrogea les blessés et les confronta avec Brize et Parez.

Tous deux accusèrent Brize d'être l'auteur des coups de couteau. L'accusé nia d'une façon catégorique.

Brize, Parez et Strom seront aujourd'hui conduits au parquet.

A moins de complications, les médecins espèrent que les blessés seront bientôt rétablis.

Tentative d'évasion
A LA PRISON DE LOOS

Samedi soir, les détenus s'apprêtaient, sous la surveillance d'un contremaître de la maison Guillemaud, à charger du fil en bobines.

Le contremaître s'opposa à ce qu'un panier, qui lui paraissait suspect, fût placé sur la voiture et, devant l'attitude hostile des détenus, appela les gardiens.

Ceux-ci accoururent, l'un d'eux visita le panier, qui, dans la partie supérieure, contenait bien des bobines ; mais, en dessous, se trouvait caché un homme armé d'un tranchet ; le gardien, en fouillant le panier, fut même blessé par ce tranchet.

Une enquête établira comment cette tentative d'évasion a été préparée et quels sont les complices.

Le détenu avait des vêtements teints en bleu.

Il avait encore cinq ans à faire.

COFFRES-FORTS GRUSON
CONTRE LE FEU ET LE VOL
21, rue Royale, 21, LILLE

BOURBOURG-CAMPAGNE

Double asphyxie

Les époux Lucien Marécaux-Sterckeman, qui habitaient une petite maison au hameau du Guindal, ont été trouvés asphyxiés dans une chambre où un commencement d'incendie s'était déclaré.

Lucien Marécaux et sa femme, née Clara Sterckeman, étaient âgés de 70 ans ; ils laissent un fils de [illegible] ans, mécanicien à Pont-d'Oye.

HAZEBROUCK

Jeunesse Catholique. — Dimanche 8 mars, vers midi, la Jeunesse Catholique, drapeau déployé, clairon sonnant, tambour battant, défilait à travers les rues de la ville, entre une double haie de curieux très sympathiques. Elle s'en allait remettre son drapeau au président, M. Margerin [illegible]. Elle avait une allure toute militaire, [illegible] par le discours de M. le Doyen qui avait présidé la réunion mensuelle dans la [illegible] décoré pour la circonstance.

Après avoir remercié M. l'abbé Lippens qui dirige avec tant de sagesse et de zèle l'œuvre [illegible] de la Jeunesse Catholique, après avoir salué M. l'abbé Cappelle, le dévoué vicaire de [illegible], [illegible] M. l'abbé Lippens, après avoir remercié M. Margerin qui [illegible] les trésors de sa belle intelligence et les délicatesses de son grand cœur, après avoir complimenté les membres du bureau qui n'ont reculé devant aucune démarche pour augmenter le nombre des adhérents, après avoir cité à l'ordre du jour MM. Bouquet et Pattou, vice-présidents; Michel Deschodt, secrétaire; Willaeys, trésorier; Joseph Varlet, porte-drapeau, après avoir payé à chacun le tribut de la reconnaissance, M. le Doyen a exposé le programme de la J. C. D'après lui, la J. C. est conviée à une œuvre de préservation et de conquête, de conquête surtout. Elle doit entreprendre une véritable croisade. La terre sainte à délivrer, c'est la patrie française; les sarrasins, ce sont les francs-maçons, les sans-Dieu, les sans-patrie; les croisés, ce sont les jeunes gens chrétiens, catholiques avant tout. « Groupez-vous donc autour de votre drapeau, s'est écrié, en terminant, M. le Doyen; soyez fiers de votre drapeau et confiez-le à votre président. Gardé par M. Margerin, ce drapeau conservera sa signification; il restera le symbole de l'honneur, du dévouement, de la dignité et de la religion ». Un vivat, chanté spontanément, a souligné la péroraison de l'orateur.

Quand Joseph Varlet eut présenté le drapeau, [illegible], les clairons sonnèrent et le défilé commença.

Le cortège s'est arrêté chez M. Margerin. Là, M. l'abbé Lippens a remercié encore le distingué président, ses assesseurs et les membres de la J. C. Il les a exhortés à se montrer toujours les vaillants défenseurs de Dieu et de la Patrie.

Au moment où M. Margerin recevait le drapeau, un nouveau vivat a retenti, jetant aux échos de la rue de Merville, sa note vibrante et enthousiaste.

Le Président a prononcé quelques paroles pleines d'à-propos, a offert les vins d'honneur, et tous ont regagné leur demeure, fiers de leur première sortie et bien décidés à s'affirmer de plus en plus.

VÉRITABLES
GRAINS DE SANTÉ D'FRANCK
PURGATIFS — DÉPURATIFS — ANTISEPTIQUES

CUINCY

INCENDIE CRIMINEL

Un incendie a éclaté dimanche soir, à onze heures, chez Mme Ve Marissal, près du cimetière. On sonna le tocsin et les voisins organisèrent les secours. Malgré leur dévouement, deux meules de blé et une meule d'avoine ont été complètement détruites.

On a pu sauver une batteuse qui se trouvait au pied de ces meules. L'incendie est attribué à la malveillance. La gendarmerie a ouvert une enquête. Il y a assurance.

AUBY

CHUTE MORTELLE

Dans la nuit de dimanche à lundi, Mme veuve Couture, habitante au pont d'Auby, fut réveillée en sursaut par la chute d'un corps lourd suivi de quelques gémissements. Elle se leva, et avec un de ses pensionnaires elle se rendit dans la cour où elle trouva, gisant dans une mare de sang, son cousin et pensionnaire, Emile Couture, 62 ans.

Un médecin ne put que constater le décès du malheureux qui avait le crâne fracassé, un bras et une jambe brisés.

La fenêtre de sa chambre située au-dessus était ouverte. On suppose que se trouvant indisposé, Couture aura ouvert la fenêtre et sera tombé dans la cour.

En raison de l'importance de son chiffre d'affaires, la Grande Pharmacie de France, 3, rue Faidherbe, à Lille, garantit ses produits toujours frais et d'une pureté absolue, qu'elle achète directement; ses expéditions pour le dehors, sont remises en gare sitôt réception des ordres, franco port et emballage pour toute commande comportant 10 francs de pharmacie pure, Spécialités et eaux minérales exceptées.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

GUILLAUME II et la politique navale en Angleterre

CONSEIL DES MINISTRES

Londres. — Lundi matin, les ministres se sont réunis pour arrêter le sens des déclarations que feront simultanément lord Tweedmouth à la Chambre des lords et M. Asquith à la Chambre des Communes.

Lord Tweedmouth sera très bref, mais M. Asquith s'étendra davantage, mais ni l'un ni l'autre ne communiqueront le texte de la lettre impériale.

Le correspondant berlinois du « Standard » prétend connaître la teneur de la lettre de l'empereur d'Allemagne à lord Tweedmouth. Cette lettre serait en quelque sorte une réponse en termes généraux aux diverses vues exprimées tant au Parlement que dans la presse anglaise et tendant à alarmer indûment l'opinion publique sur les dangers de l'augmentation possible de la flotte allemande.

L'empereur, tout en réservant absolument le droit de l'Allemagne de développer ses armements navals autant qu'elle le jugera compatible avec la sécurité nationale défendrait simplement de toute idée agressive les auteurs du programme naval allemand et demanderait amicalement qu'on ne vît pas plus de menace dans la construction de nouveaux cuirassés allemands que dans celle de tout nouveau cuirassé d'un autre pays.

A LA CHAMBRE DES LORDS

Londres. — Lord Tweedmouth, premier lord de l'Amirauté, déclare à la Chambre des lords qu'à plusieurs reprises il a reçu des lettres de l'empereur d'Allemagne.

La lettre à laquelle il a été fait allusion était une communication privée et personnelle, rédigée en termes très amicaux. Lorsqu'il la reçut, il la communiqua à Sir Edward Grey, ministre des Affaires étrangères, qui convint avec lui qu'elle devait être considérée comme une communication privée.

En conséquence, le 20 février, il répondit à l'empereur dans le même esprit, c'est-à-dire en termes également amicaux.

Lord Tweedmouth assure la Chambre de sa conviction que la ligne de conduite suivie par lui était la plus judicieuse et destinée à provoquer ce résultat désiré par tous: encourager une entente entre l'empereur d'Allemagne et la Grande-Bretagne.

Le gouvernement déclare que le texte des lettres échangées ne sera pas publié et l'opposition reconnaît qu'elle ne doit pas insister, cependant lord Lansdowne, chef de l'opposition à la Chambre des lords, blâme discrètement lord Tweedmouth de n'avoir pas su garder son secret et d'avoir donné naissance de la sorte à cet incident regrettable.

Après une intervention de lord Roseberry, leader libéral, qui termine la discussion en déclarant qu'il est ridicule de faire croire que Guillaume II ait cherché à influencer le gouvernement britannique au sujet des dépenses navales de ce pays, l'incident fut déclaré clos et la séance levée.

A LA CHAMBRE DES COMMUNES

Londres. — A la Chambre des Communes M. Balfour demande à M. Asquith s'il n'a rien à ajouter à ses déclarations de vendredi passé.

M. Léa pose les questions suivantes :

L'empereur d'Allemagne a-t-il réellement adressé une lettre au premier lord de l'Amirauté, où il essayait de peser au profit de l'Allemagne sur le ministre responsable du budget naval d'Angleterre ?

Cette lettre a-t-elle été reçue et dans ce cas est-elle authentique ?

Y a-t-il été envoyé une réponse parlant du nombre de personnes à qui la lettre a été montrée et de l'intérêt qu'il y a pour le pays en général à ce que dans les circonstances actuelles une entière publicité lui soit donnée ?

Le ministre, enfin, consent-il à étaler toute la correspondance aux yeux de la Chambre et à donner des explications complètes sur les faits et les circonstances se rattachant à cette demande ?

M. Asquith répond à M. Balfour et répond aussi à M. Léa, les renvoyant à sa déclaration de vendredi à laquelle il n'a rien à ajouter et à laquelle, autant qu'il le sache, lord Tweedmouth n'a rien, lui non plus, à ajouter.

Le chancelier de l'Echiquier déclare cependant que lord Tweedmouth dès la réception de la lettre de l'empereur et avant d'y répondre, la montra au Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères qui convint avec lui que cette lettre n'avait aucun caractère officiel et devait être considérée comme une communication privée.

M. Asquith dit encore : « Il est clairement hors de question de déposer sur le bureau de la Chambre une correspondance privée et personnelle ».

Le colonel Lockwood demande s'il est possible qu'une communication sur un sujet aussi important puisse être considérée comme privée ?

M. Asquith répond « Oui ».

Le colonel Lockwood poursuit : « Le chancelier de l'Echiquier consent-il à fournir l'occasion d'un discussion sur l'attitude du premier lord de l'Amirauté ».

M. Asquith ne répond pas.

Tous nos lecteurs nous ont dit : Rien de meilleur que le *Chocolat Delespaul-Havez*. C'est vrai.